

# NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2024/119

Genève, le 28 octobre 2024

CONCERNE :

Sélection des candidatures à la présidence des comités de la  
20<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties

1. Le 12 septembre 2024, le Comité permanent est convenu par correspondance d'une procédure de sélection des candidatures à la présidence des comités de la 20<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP20). Une copie de cette procédure est jointe en annexe à la présente notification.
2. Le Comité permanent a désormais établi un groupe de sélection chargé d'examiner les candidatures à la présidence des comités de la CoP20 ; il se compose des membres suivants :

Afrique (vice-présidence <i>ex officio</i> du Comité permanent)	M. Rinah Razafindrabe Ministère de l'environnement et du développement durable, Direction générale de la gouvernance environnementale, Organe de gestion CITES B.P 243 – Nanisana Antananarivo 101, Madagascar	Tél.: +261 34 05 621 31; +261 34 31 480 24 (M. Razafindrabe Rinah) Courriel : <a href="mailto:rarinah@yahoo.fr">rarinah@yahoo.fr</a>
Asie	Mme Masami Fukuta Senior Negotiator for Global Environment, Global Environment Division, International Cooperation Bureau, Ministry of Foreign Affairs of Japan 2-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku Tokyo 100-8919 Japon	Tél. : +81(3) 55 01 82 45 Courriel : <a href="mailto:masami.fujimoto@mofa.go.jp">masami.fujimoto@mofa.go.jp</a> Copie à : <a href="mailto:cites-japan-mofa@mofa.go.jp">cites-japan-mofa@mofa.go.jp</a> <a href="mailto:akira.osawa@mofa.go.jp">akira.osawa@mofa.go.jp</a> <a href="mailto:env-jpnmission@gv.mofa.go.jp">env-jpnmission@gv.mofa.go.jp</a>
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	Mme Paola Raquel Santillana Segovia Jefa Oficina CITES Administrativa Autoridad Suplente de Fauna, Flora e Hidrobiológicos Final 1a Avenida Norte, 13 calle oriente y Av. Manuel Gallardo, Distrito de Santa Tecla El Salvador	Tél. : +503 79974872 Courriel : <a href="mailto:paola.santillana@mag.gob.sv">paola.santillana@mag.gob.sv</a>

Europe	Mme Elke Malfait Senior Expert Enforcement Management Authority Federal Public Service Health, Safety of the Food Chain and Environment Avenue Galilee 5/2 1210 Brussels Belgique	Tél. : + 32 2 524 74 26 Courriel : <a href="mailto:elke.malfait@health.fgov.be">elke.malfait@health.fgov.be</a>
Amérique du Nord (présidence <i>ex officio</i> du Comité permanent)	Mme Rosemarie Gnam U. S. Fish and Wildlife Service MS: IA 5275 Leesburg Pike Falls Church, VA 22041-3803 États-Unis d'Amérique	Tél. : +1 (703) 358-2028 Courriel : <a href="mailto:rosemarie_gnam@fws.gov">rosemarie_gnam@fws.gov</a>
Océanie	Mme Sarah Bagnall Senior International Advisor Department of Conservation PO Box 10420 Wellington 6011 Nouvelle-Zélande	Tél. : +64 27 201 3652 Courriel : <a href="mailto:sbagnall@doc.govt.nz">sbagnall@doc.govt.nz</a>
Prochain pays hôte : Ouzbékistan ( <i>ex officio</i> )	M. Jakhongir Talipov Head of International Cooperation Department Ministry of Ecology, Environmental Protection and Climate Change Bunyodkor ave., 7-A Chilanzar district, 100043 Tashkent city Ouzbékistan	Tél. : +998 71 207 0770 Courriel : <a href="mailto:jakhongirtalipov@gmail.com">jakhongirtalipov@gmail.com</a> Copie à : <a href="mailto:international.uznature@gmail.com">international.uznature@gmail.com</a> <a href="mailto:javokhirabdukhalikov@gmail.com">javokhirabdukhalikov@gmail.com</a>
Secrétariat ( <i>ex officio</i> )	Mme Ivonne Higuero Secrétaire générale Secrétariat CITES Palais des Nations Avenue de la Paix 8-14 1211 Genève 10 Suisse	Tél. : +41 22 917 23 47 Courriel : <a href="mailto:ivonne.higuero@cites.org">ivonne.higuero@cites.org</a>

3. Le Comité permanent est chargé de désigner des candidats aux fonctions suivantes : président(e), président(e) suppléant(e) et deux vice-président(e)s de la Conférence pour présider les séances plénières de la CoP20, ainsi qu'un(e) président(e) pour chacun des Comités I et II et pour la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Conformément à la procédure convenue par le Comité permanent, le Secrétariat informe les Parties que :
  - a) les membres du groupe de sélection lancent un appel urgent à propositions de candidatures pour occuper les fonctions susmentionnées ; et
  - b) les Parties sont invitées à soumettre leurs propositions au groupe de sélection, par l'intermédiaire de la Secrétaire générale de la CITES, avant le **24 mars 2025** au plus tard.

Sélection des candidats à la présidence des comités de  
la Conférence des Parties

La procédure à suivre par le Comité permanent [telle que décidée à la 54e session du Comité permanent (Genève, octobre 2006)] pour sélectionner ses candidats à la présidence des comités lors des sessions de la Conférence des Parties est la suivante :

1. Le Comité permanent devrait établir, au moins un an avant chaque session de la Conférence des Parties, un groupe de sélection des président(e)s des comités des sessions de la CoP comprenant :
  - a) le/la président(e) et le/la vice-président(e) du Comité permanent en tant que membres *ex officio* ;
  - b) quatre autres membres du Comité permanent choisis par le Comité permanent avant chaque session de la Conférence des Parties dans des régions non représentées autrement ;
  - c) un(e) représentant(e) du prochain pays hôte en tant que membre *ex officio* ; et
  - d) le/la Secrétaire général(e) en tant que membre *ex officio*.
2. À moins que le groupe de sélection n'en décide autrement, le/la président(e) du Comité permanent devrait présider le groupe.
3. Le Secrétariat devrait envoyer aux Parties, au nom du Comité permanent, une notification leur annonçant qu'en vue de la session suivante de la Conférence des Parties :
  - a) un groupe de sélection des président(e)s des comités de la session a été établi (en indiquant le nom et les coordonnées des membres) ;
  - b) les membres du groupe rechercheront activement des propositions de candidatures pour la présidence des comités ;
  - c) les Parties devraient communiquer leurs propositions au groupe par l'intermédiaire de le/la Secrétaire général(e) huit mois au plus tard avant la session ; et
  - d) le/la Secrétaire général(e) indiquera aux membres du groupe de sélection toutes les propositions mentionnées ci-dessus à l'alinéa c).
4. Les membres du groupe de sélection devraient se contacter et se faire part des noms qu'ils ont reçus et des informations dont ils disposent au sujet de ces personnes. Ils devraient être guidés par les principes généraux suivants :
  - a) une seule condition stricte est requise pour les candidatures – celle stipulée dans le règlement intérieur de la Conférence des Parties, à savoir que la personne proposée doit, de prime abord, être "à même de conduire les travaux de la Conférence de manière impartiale". Il est donc clair que ces personnes doivent être impartiales et avoir l'expérience de présider des sessions réunissant un grand nombre de participants de différentes cultures et où plusieurs langues sont utilisées ;
  - b) d'autres caractéristiques pourraient aussi constituer un avantage, notamment :
    - i) avoir une connaissance approfondie de la CITES et de son fonctionnement et avoir l'expérience d'un ou de plusieurs aspects de son application ;

- ii) pour le Comité I, être familiarisé avec la terminologie biologique et les questions scientifiques (ce Comité traitant surtout de questions biologiques) ; et
  - iii) pratiquer plus d'une langue de travail de la CITES (y compris, de préférence, l'anglais, car c'est langue de travail de la majorité des Parties) ; et
- c) l'on s'efforce traditionnellement de trouver des président(e)s de différentes régions du monde afin qu'à chaque session, les président(e)s de la Conférence et des comités soient autant que possible de régions différentes.
5. Le groupe de sélection devrait s'assurer auprès des personnes retenues qu'elles sont prêtes à assumer ces fonctions puis terminer sa sélection de candidats à la présidence du Comité I, du Comité II et du Comité de vérification des pouvoirs de la CoP cinq mois avant la session.
  6. Le/La Secrétaire général(e) devrait ensuite indiquer aux membres du Comité permanent les candidats retenus. Il/Elle devrait informer les candidats de leur sélection et organiser les briefings habituels des président(e)s-élu(e)s des Comités I et II.
  7. À sa session ayant lieu juste avant la session de la CoP, le Comité permanent devrait confirmer officiellement les candidatures émanant du groupe de sélection.